



AFOA CANADA


Bâtir une communauté de professionnels

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Exemple de lettre

AFOA.CA





Première Nation [Nom]
[Adresse]
[Ville, Province, Code postal]

[JJ mois AAAA]

Au chef et au conseil :

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons audité l'état de la situation financière de la Première Nation [Nom] au 31 mars [Année], ainsi que les états financiers consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Ils comprennent notamment l'état consolidé de la situation financière au 31 mars [Année], les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Première Nation [Nom]. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes canadiennes d'audit (NCA). Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. Un audit comprend la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentées dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend également l'appréciation des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes canadiennes d'audit (NCA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation [Nom], conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent en vertu de celles-ci. Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Première Nation [Nom] au 31 mars [Année], ainsi que les résultats de ses activités, la variation de ses actifs financiers nets (ou de la dette nette, le cas échéant) et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes canadiennes d'audit (NCA) permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Comptable professionnel agréé (CPA)

[Nom du cabinet d'audit]
Comptables professionnels agréés
[Ville, Province]

Date : [Date d'approbation par le Conseil]